

## **① Avis de publicité : rédaction de la rubrique « introduction des recours »**

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Toute décision pourra faire l'objet d'un recours :

- recours administratif auprès du président de la Communauté urbaine de Bordeaux dans les deux mois qui suivent la notification de la décision contestée,
- référé ~~dit~~ précontractuel conformément aux dispositions des articles L551-1 et R551-1 du Code de justice administrative, avant la conclusion du contrat (l'article 80 du code des marchés publics impose à la personne publique de respecter un délai minimum de 10 jours entre la notification de la décision aux candidats non retenus et la date de signature du contrat – décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006)
- recours contentieux conformément aux dispositions des articles R421-1 à R 421-7 du Code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Bordeaux, 9 rue Tasiet, 33000 Bordeaux, France.  
Tél. : 05.56.99.38.00 – Fax : 05.56.24.39.03

## **② Courrier aux non retenus : ajout du nouveau type de recours et des modalités de consultation de la date de signature**

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous informe qu'il vous est possible d'exercer devant le tribunal administratif compétent :

- un référé précontractuel avant la conclusion du contrat (articles L 551-1 du Code justice administrative),
- ou un recours contentieux dans un délai de 2 mois à compter de la notification du présent courrier (articles R 421-1 à R 421-7 du Code de justice administrative),
- ou un recours en annulation dans un délai de deux mois à compter de la publicité de la date de signature du contrat, qui sera assurée dès sa survenance sur le site internet de la Communauté urbaine ([www.lacub.fr](http://www.lacub.fr)).

## **③ Avis de signature**

Il conviendra d'adapter la trame suivante à la nature du contrat et à la procédure mise en oeuvre pour sa dévolution et sa signature.

**Avis de signature**  
en date du

***Le président de la communauté urbaine***

***(Si le conseil a eu à se prononcer sur le contrat)***

***Vu*** la délibération n° / du conseil de communauté en date du .....autorisant (objet du contrat)

***(Si une publicité a été publiée)***

***Vu*** l'avis d'appel public à la concurrence envoyé dans le cadre de cette consultation au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (B.O.A.M.P.) le ..... par le .....

***(Si le conseil ne s'est pas prononcé et si une publicité a été publiée)***

***Vu*** l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (B.O.A.M.P.) le ..... par le ..... dans le cadre du contrat dont l'objet est ...

***(Si le conseil ne s'est pas prononcé et si une publicité n'a pas été publiée)***

***Vu*** le contrat ayant pour objet ...

Considérant que la signature de tout contrat administratif constitue en soi un acte administratif dont il convient d'assurer la publicité,

Porte à la connaissance du public, afin que nul n'en ignore :

avoir le ..... procédé à la signature du contrat sus visé notifié le .....

avoir publié les extraits de ce contrat dans le recueil des actes administratifs de la Communauté, l'ensemble des pièces étant consultable par ailleurs ***sur demande écrite*** et dans les conditions du droit commun au siège de la communauté urbaine de Bordeaux, guichet d'accès aux documents administratifs, esplanade Charles de Gaulle à Bordeaux, aux heures d'ouverture au public.

Fait et arrêté à Bordeaux au siège de la communauté urbaine,

pour le Président,  
par délégation,